

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
MARDI 10 MARS 2020 – 13H30 – MOSTUEJOULS**

ÉTAT DES PRESENCES

| Communautés de communes (CC) membres | Délégués titulaires | Signatures | Délégués suppléants | Signatures |
|-----------------------------------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------|------------|
| CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn | Jean-Claude SALEIL | Excusé | Guy DE SOUSA | Excusé |
| CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires | André BOUDES | Présent | Irène LEBEAU | Présente |
| | Madeleine MACQ | Présente | Régis VALGALIER | Présent |
| CC Cévennes-Mont-Lozère | Jean-Pierre ALLIER | Présent | | |
| CC Gorges-Causses-Cévennes | Henri COUDERC | Présent | Agnès BADAROUX | |
| | Daniel GIOVANNACCI | Présent | Xavier GALLETTO | |
| | Serge GRASSET | Présent | Cécile JASSAUD | |
| | René JEANJEAN | Présent | Francis SÉVAJOLS | |
| | Guyène PANTEL | Excusée | Roland SOURNAT | |
| CC Lévézou-Pareloup | Patrick CONTASTIN | Présent | Hubert SEITER | |
| CC Larzac et vallées | Lionel CAYRON | Excusé | Stéphanie ANDRIEU | Excusé |
| | Sylvain GOUBY | | Thierry CADENET | |
| | Yves MALRIC | | Henri REGORD | |
| CC Millau-Grands causses | Gérard PRÊTRE | Présent | Christophe SAINT-PIERRE | Excusé |
| | Hubert GRANIER | Présent | Alain ROUGET | |
| | Bernard POURQUIÉ | Mandat à G. Puel | Danièle VERGONNIER | |
| | Claude ALIBERT | Présent | Max DALET | |
| | Paul DUMOUSSEAU | | Simone GÉLY | Présente |
| | Guy PUEL | Présent | Esther CHUREAU | |
| CC Muse et Rases du Tarn | Bernard CASTANIER | Présent | Mathieu HENRY | Excusé |
| | Jean-Claude FOURNIER | Présent | Christian TRÉMOLIÈRES | Excusé |
| CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons | Gil CLOIX | Excusé | Patrick MALLEVIALE | |
| | Pierre PANTANELLA | Présent puis mandat à G. Prêtre | Pascal RIVIER | Excusé |

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRETARE DE SEANCE

Gérard PRÊTRE

AUTRES PERSONNES ASSISTANT A LA REUNION

Stéphanie BRAUD (animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTAM¹), Céline DELAGNES (coordinatrice des missions « gemapi »², chargée de missions « rivières » au PNRGC³, en convention de

¹ Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

² Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

partenariat avec le SMBVTAM pour 0,7 ETP⁴), Florian FERGEAULT (technicien « travaux » à la CC Millau-Grands causses, en convention de partenariat avec le SMBVTAM pour 0,7 ETP), Anne GÉLY (directrice du SMBVTAM, animatrice du SAGE⁵ Tarn-amont), Jean-Rémy PANTANELLA (animateur du PAPI⁶ d'intention du Tarn-amont au SMBVTAM), Cindy RODRIGUES (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTAM), Mathieu ROUY (chargé d'interventions à l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

ORDRE DU JOUR

- Accueil de deux nouvelles communautés de communes au SMBVTAM
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2019

FONCTIONNEMENT GENERAL

- *Décision modificative n°3 sur l'exercice 2019 (point ajouté)*
- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 ; affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2020
- Création d'un emploi de rédacteur principal de 2^e classe ; tableau des emplois
- Partenariat entre les syndicats mixtes du bassin Tarn-Aveyron : mutualisation d'un service « SIG » (convention) ; constitution d'une association (adhésion)
- Adhésion au Smica

ACTIONS

- Restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon : choix du bureau d'études, demandes de financements
- Étude hydrogéomorphologique sur le Trévezel et la haute-Dourbie (PAPI) : choix du bureau d'études
- Prolongation et d'ajustements du PAPI d'intention 2019-2020 du Tarn-amont (avenant)
- *Participation au projet de maquette « crues et inondations » du CPIE du Rouergue (point retiré)*
- Interventions scolaires 2019-2020 (rectificatif)
- Conventions de partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et l'association « Arbres, haies, paysages de l'Aveyron » pour la mise en œuvre d'un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins de la Muse et du Lavencou (action B1-2 du contrat de rivière)
- Conventions de partenariat général avec la FDPPMA Aveyron et le Parc national des Cévennes
- Candidature à l'appel à projets « zones humides » du bassin Adour-Garonne
- Opération groupée de réhabilitation des ANC des campings : lancement de l'opération

QUESTIONS DIVERSES

Henri Couderc, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM), constate que le quorum est atteint et ouvre la séance en remerciant Hubert Granier d'accueillir le comité syndical à Mostuéjols. Gérard Prêtre est désigné secrétaire de séance.

H. Couderc propose à l'assemblée de modifier deux points de l'ordre du jour en retirant le point concernant la participation du SMBVTAM au projet de maquette « crues et inondations » du CPIE du Rouergue et en ajoutant une décision modificative n°3 sur l'exercice 2019.

→ **Validé**

H. Couderc annonce au comité syndical que Jean-Rémy Pantanella, animateur du PAPI d'intention du Tarn-amont, quitte le syndicat fin avril. Il le remercie pour son travail et lui souhaite une bonne continuation pour la suite. Un recrutement va être lancé au plus tôt afin de poursuivre la mise en œuvre du PAPI.

³ Parc naturel régional des Grands Causses

⁴ Équivalent temps plein

⁵ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁶ Programme d'actions de prévention des inondations

ACCUEIL DE DEUX NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU SMBVTAM

H. Couderc précise que le SMBVTAM est dorénavant au complet puisque deux nouvelles communautés de communes ont adhéré au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020. Ils remercient leurs représentants : Jean-Pierre Allier pour la CCCML⁷ et Bernard Castanier et Jean-Claude Fournier pour la CCMRT⁸.

J.-P. Allier rappelle que la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, plus grande commune de Lozère, abrite les sources du Tarn et qu'il était donc important que la CCCML adhère au SMBVTAM.

B. Castanier indique que la CCMRT est à cheval sur quatre bassins versants et adhère désormais à chaque syndicat mixte dédié.

Mathieu Rouy remercie ces deux communautés de communes pour leur adhésion au syndicat mixte et aux projets portés. Sur la Muse, le plan d'actions de lutte contre l'érosion des sols se met en place, parallèlement à la démarche de paiements pour services environnementaux (PSE). Sur le haut-Tarn, le sujet de la baignade est particulièrement important et le SMBVTAM y apportera son expertise. Ces actions concrétisent ces adhésions et marquent l'avancée du territoire. Il remercie tous les élus qui ont œuvré à la mise en place du syndicat mixte, structure désormais incontournable sur le territoire pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il rappelle que l'agence de l'eau continuera à être présente pour avancer avec eux dans le cadre de la future gouvernance.

H. Couderc rend hommage à Jean-Luc Aigouy qui a fait partie des élus impliqués à la création du SMBVTAM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2019

H. Couderc demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 5 décembre 2019 à Mostuéjols et qui comptait notamment, parmi les points à l'ordre du jour, le débat d'orientations budgétaires pour 2020, la programmation des missions du SMBVTAM en 2020 et les demandes de financement associées : animation territoriale (SAGE, CR⁹, PAPI), suivi et gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, PPG¹⁰).

→ **Adopté à l'unanimité**

DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR L'EXERCICE 2019 – DE_2020_001

Anne Gély explique que, lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement (49 045,75 €) a été reporté au R002 en recettes de fonctionnement. La préfecture a attiré l'attention du SMBVTAM courant 2019 sur le fait que cet excédent aurait dû être reporté au 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le besoin d'investissement qui n'était pas couvert par les restes à réaliser (l'excédent d'investissement ayant été reporté au R001 en recettes d'investissement). Après avoir contacté la Trésorerie de Florac et fait valider le projet de délibération par la préfecture, le SMBVTAM a pris une décision modificative (n°2) début novembre 2019 pour « transférer » les crédits du R002 au 1068.

Le 3 mars 2020, la Trésorerie de Florac a indiqué au SMBVTAM ne pas avoir pris en compte la DM n°2 dans le compte de gestion. De plus, cette DM a créé un déséquilibre en section de fonctionnement (déficit) et en section d'investissement (excédent). Il convient donc de la modifier. Le SMBVTAM a contacté la préfecture qui a donné son accord exceptionnel pour délibérer sur l'exercice 2019. La présente DM n°3 « transfère » les crédits du R002 au 1068 tout en réduisant les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement (non consommées).

→ **Adopté avec trois abstentions**

⁷ Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

⁸ Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn

⁹ Contrat de rivière

¹⁰ Programme pluriannuel de gestion

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ; AFFECTATION DU RESULTAT – DE_2020_002

H. Couderc donne la parole à A. Gély pour la présentation du compte de gestion, du compte administratif et l'affectation du résultat, qui font l'objet d'une délibération unique.

A. Gély indique que le compte de gestion et le compte administratif sont bien concordants.

Sur le compte administratif, en section de fonctionnement, les recettes réelles sont de 330 544,38 € et les dépenses réelles de 329 522,35 €. Il n'y a pas de restes à réaliser. On note donc un excédent de fonctionnement de 1 022,03 €.

En section d'investissement, les recettes réelles sont de 432 884,08 € et les dépenses réelles sont de 451 507,55 €. Pour rappel, il y a le report de l'excédent d'investissement de 2018 en recettes au R001 d'un montant de 154 871,01 €. Le total cumulé des recettes d'investissement (432 884,08 + 154 871,01 = 587 755,09) fait apparaître un excédent d'investissement de 136 247,54 € (587 755,09 – 451 507,55) qui est reporté automatiquement sur le budget primitif de 2020 au R001 en recettes d'investissement.

Les restes à réaliser sont de 495 310,19 € en recettes et de 551 817,13 € en dépenses.

L'excédent de fonctionnement de 1 022,03 € est reporté au compte R002 en recettes de fonctionnement.

Le président sort de la salle pour le vote et Madeleine Macq, doyenne de l'assemblée, propose d'adopter le compte de gestion 2019, le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat.

→ **Adopté avec trois abstentions**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – DE_2020_003

H. Couderc donne la parole à A. Gély pour la proposition du budget primitif 2020 avec auparavant une rapide présentation du SMBVTAM notamment pour les deux nouvelles communautés de communes qui ont rejoint le syndicat.

Le bassin versant du Tarn-amont, d'une surface d'environ 2 600 km², se caractérise par la nature karstique des deux tiers de son territoire. Il concerne trois départements, neuf communautés de communes (CC) et 59 communes. Le SMBVTAM a été créé le 1^{er} avril 2018 par sept CC, aujourd'hui rejointes par les deux restantes.

Le grand cycle de l'eau est géré par le syndicat mixte à travers d'outils que sont le SAGE, le contrat de rivière, le PAPI et les PPG. L'objectif général du SMBVTAM est de concilier le maintien des usages de l'eau et des activités avec la préservation des milieux aquatiques, à travers plusieurs enjeux :

- la gouvernance, l'organisation des compétences et des moyens des grands et petits cycles de l'eau ;
- la ressource en eau, enjeu central de la structuration du bassin Tarn-Aveyron, avec un travail sur les aspects quantitatifs à renforcer sur le Tarn-amont ;
- les eaux souterraines ;
- la qualité des eaux pour les usages et les milieux (lutte contre les pollutions domestiques, agricoles, routières...) ;
- les milieux aquatiques, la biodiversité ;
- l'aménagement du territoire (urbanisme, artificialisation des sols, risques d'inondations...).

Les compétences statutaires du SMBVTAM sont la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (gemapi) et la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (animation, sensibilisation, coordination...).

Le siège du SMBVTAM est basé à Sainte-Énimie avec une antenne à Millau. Actuellement, l'équipe est composée de 6 agents. Au niveau des instances statutaires, le comité syndical est composé de 23 titulaires et 23 suppléants et le bureau de dix délégués.

Le comité syndical acte par délibération les aspects financiers du SMBVTAM. Aucun élément n'étant détaillé dans les statuts, la trésorière de Florac conseille au syndicat mixte de faire délibérer ses membres pour valider ces modalités.

Dans le budget, on distingue les dépenses de fonctionnement général et celles liées aux différentes actions

menées (inscrites en section de fonctionnement ou d'investissement) dont on distingue trois types :

- les actions de type 1 réalisées à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont et dont l'autofinancement est réparti sur l'ensemble des membres selon la clé de répartition adoptée ;
- les actions de type 2 réalisées à l'échelle d'une unité géographique (UG) et dont l'autofinancement est réparti à 20% sur l'ensemble des membres du syndicat et à 80% sur les membres concernés par l'UG ;
- les actions de type 3 réalisées à une échelle plus locale et dont l'autofinancement est pris en charge par le membre concerné.

Le montant des dépenses est réparti entre les communautés de communes membres selon la clé de répartition suivante :

- 30% de la superficie communautaire incluse dans le bassin versant (BV) ;
- 50% de la population proratisée à la superficie dans le BV ;
- 20% du potentiel fiscal communal par habitant proratisé à la superficie dans le BV.

Après avoir fait la présentation du syndicat, A. Gély poursuit avec la présentation du budget primitif de 2020.

En section de fonctionnement, on retrouve le fonctionnement général lié aux frais de personnel et de structure et les actions inscrites en fonctionnement.

Le fonctionnement général comprend les dépenses concernant les missions d'animation du SAGE pour un montant prévisionnel de 68 000 €, d'animation du contrat de rivière pour un montant prévisionnel de 61 000 €, de suivi des milieux aquatiques pour un montant prévisionnel de 137 000 €, dans lesquelles sont intégrés les frais généraux et la gestion administrative et financière, et d'autres frais (indemnités des élus, frais de repas du comité syndical...), sur lesquels aucune subvention n'est sollicitée, pour un montant prévisionnel de 23 000 €. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement général s'élèvent à 289 000 €. Les recettes prévisionnelles proviennent de subventions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 153 000 € et d'un autofinancement de 136 000 €.

Toujours en section de fonctionnement, on retrouve les actions de type 1 :

- les interventions scolaires 2019-2020 pour un montant prévisionnel de 32 450 € ; une délibération va être proposée pour augmenter cette enveloppe car il y a une plus forte demande que prévue ;
- la communication 2020 pour un montant prévisionnel de 10 000 €, pour notamment réaliser un film afin de promouvoir les actions du syndicat ;
- l'animation 2019 du PAPI (opération à solder) ;
- l'animation 2020 du PAPI pour un montant prévisionnel de 38 100 € ;
- la poursuite de l'action 1.3 du PAPI concernant les supports de sensibilisation (maquette sur les crues, journées « inondations », plan de communication pour le futur PAPI complet) ;
- la participation à une potentielle étude sur les zones humides pour un montant prévisionnel de 38 100 € ;
- la participation aux actions agricoles et forestières sur la Muse pour un montant prévisionnel de 7 000 €.

Au total, en section de fonctionnement, 413 771 € sont prévus en dépenses et 412 748,97 € en recettes. L'affectation du résultat de 1 022,03 € permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Dans la section d'investissement, on retrouve différentes actions.

Actions de type 1 (autofinancement mutualisé sur l'ensemble du Tarn-amont)

- Il est proposé d'ouvrir un programme « matériel /équipement » d'un montant prévisionnel de 10 000 € au cas où il soit nécessaire de remplacer du matériel informatique ou bureautique.

- Une action, d'un montant prévisionnel de 5 720 €, prévoit l'implantation de panneaux de repérage sur le Tarn et la Dourbie pour les canoës, dans le cadre du projet « Itinérance le long du Tarn » piloté par le PNRGC. Ce besoin avait été identifié lors de la réunion avec les prestataires d'activités nautiques en avril 2019. En contrepartie, le SMBVTAM souhaite encourager les prestataires nautiques à transmettre un message de respect des rivières et des bonnes pratiques à leur clientèle.
- On retrouve également ici les actions du PAPI débutées sur l'exercice 2019 et qui se poursuivent en 2020 : la pose de repères de crue (action 1.5) et d'échelles limnimétriques (action 2.1) et l'étude d'implantation de stations de surveillance (action 2.3). De plus, il est proposé de budgétiser en 2020 une partie (30 000 €) de l'action 1.7 portant sur l'étude de ruissellement (montant total estimé à 120 000 €).

Actions de type 2 (autofinancement réparti à 20% sur l'ensemble des membres et à 80% sur les membres de l'UG) (il s'agit essentiellement des travaux liés aux PPG)

- Sur l'UG « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », une enveloppe de 4 000 € est prévu en cas de besoin.
- C'est également le cas sur l'UG « Muse-Lumenesque » avec une enveloppe de 3 000 €.
- Sur l'UG « Gorges du Tarn, Jonte », les travaux de la 3^e tranche seront finalisés en 2020 et ceux de la 4^e tranche réalisés pour un montant prévisionnel de 18 640 €.
- C'est aussi le cas pour l'UG « Vallée du Tarn » où les travaux de la 5^e tranche seront finalisés et ceux de la tranche complémentaire effectués pour un montant prévisionnel de 17 660 €.
- Sur l'UG « Dourbie-Trévezel », les travaux de la 4^e tranche devraient se terminer en 2020 et ceux de la 5^e tranche entrepris pour un montant prévisionnel de 66 850 €.
- Sur l'UG « Cernon-Soulzon », les travaux de la 2^e tranche seront achevés en 2020 et ceux de la 3^e tranche lancés pour un montant prévisionnel de 28 060 €.

Pour chaque tranche de travaux, le montant affiché correspond aux prix des entreprises retenues lors des consultations augmentés de 10% en cas d'imprévu.

Actions de type 3 (autofinancement pris en charge par la communauté de communes concernée)

- Les études du PAPI d'intention inscrites en 2019 et se poursuivant en 2020 sont :
 - L'étude hydromorphologique sur les bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie (action 1.6) ;
 - Les diagnostics de vulnérabilité des entreprises de la CCMGC¹¹ situées en zone inondable (action 5.2) ;
 - L'étude sur le bassin versant du Ladoux (action 6.1) ;
 - L'étude sur la mobilité de la basse-Dourbie (action 6.2).
- Il est proposé de budgétiser en 2020 une partie (30 000 €) de l'action 5.1 relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics et des habitations (montant total estimé à 123 000 €).
- On retrouve également ici les actions engagées en faveur de la restauration des ZEC¹², notamment à Saint-Hilarin (commune de Rivière-sur-Tarn), Saint-Rome-de-Cernon et Saint-Georges-de-Luzençon. Pour rappel, le SMBVTAM a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération de Saint-Hilarin à la CCMGC pour faciliter la mise en œuvre parallèle et complémentaire des volets « rivière » et « tourisme ». Concernant la ZEC en rive droite à Saint-Rome-de-Cernon, les travaux d'aménagement paysager restent à finaliser afin de pouvoir solder l'opération. De plus, il est prévu de lancer une étude pour la création d'une ZEC en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon, intégrée au PAPI d'intention et budgétisée à 41 000 €.
- Enfin, une étude hydromorphologique et hydraulique sur le secteur du seuil et de la gravière à Sainte-Énimie est planifiée à hauteur de 50 000 €. Compte tenu de l'écroulement partiel du seuil, de la création de plusieurs écoulements connexes, du problème de sécurisation du site, de l'obligation de

¹¹ Communauté de communes Millau-Grands causses

¹² Zone naturelle d'expansion de crue

restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage situé en liste 2¹³ et du projet municipal de réaménagement du parking de la gravière en lit majeur du Tarn, le SMBVTAM propose de lancer une réflexion globale avec la CCGCC¹⁴ et la commune, sous réserve de l'accord du propriétaire, dans le cadre d'une étude afin de connaître l'évolution morphologique du secteur avec ou sans seuil. Céline Delagnes ajoute que cette étude est nécessaire afin d'éviter tout accident notamment vu la fréquentation touristique en période estivale. Claude Alibert considère que les loueurs de canoë ne respectent pas la rivière et demande au syndicat mixte d'avoir un rôle de prévention. A. Gély précise que des discussions sont engagées avec les prestataires. Dans le cadre du contrat de rivière, un schéma directeur des activités sportives et de loisirs va être engagé afin de connaître et d'organiser le rôle de chacun.

Au total, en section d'investissement, 1 084 308,50 € sont prévus en dépenses et 1 004 567,90 € en recettes. Les restes à réaliser de 2019 ainsi que le report de l'excédent d'investissement permettent d'équilibrer la section d'investissement.

Le total du budget primitif 2020 est de 2 049 896,63 €.

Avant de faire procéder au vote du budget, H. Couderc demande s'il y a des questions. Irène Lebeau considère qu'il serait plus logique que le budget du syndicat mixte soit voté après ceux des CC membres. H. Couderc indique que, cette année, la plupart des CC ne votera le budget qu'après les élections. Il précise que les nouvelles actions ne seront lancées qu'avec l'accord des CC.

J.-P. Allier rappelle que la CCCML est à cheval sur trois bassins versant et adhère à trois syndicats mixtes dont le mode de calcul des participations financières est différent. Il souhaite que les critères soient identiques sur l'ensemble des bassins. H. Couderc précise que des évolutions seront possibles mais que, à la création du SMBVTAM, il a fallu construire une base qui convienne à tous les membres. Il remercie la CCMGC d'avoir accepté la clé de répartition définie, basée à 50% sur la population.

En l'absence d'autres remarques, H. Couderc fait procéder au vote du budget primitif 2020.

→ **Adopté à l'unanimité**

CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^e CLASSE – DE_2020_004

A. Gély indique que Cindy Rodrigues est admise au concours de rédacteur principal de 2^e classe. Il est donc proposé de créer un poste sur ce grade afin de la nommer.

→ **Adopté à l'unanimité**

TABLEAU DES EMPLOIS – DE_2020_005

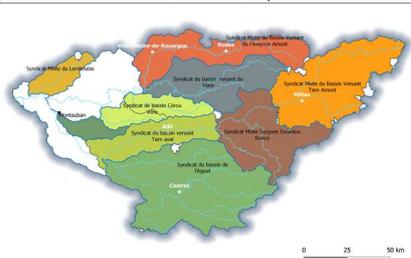
A. Gély précise qu'il s'agit de mettre à jour le tableau des emplois suite à la création du poste de rédacteur principal de 2^e classe.

→ **Adopté à l'unanimité**

PARTENARIAT ENTRE LES SYNDICATS MIXTES DU BASSIN TARN-AVEYRON : - MUTUALISATION D'UN SERVICE SIG (CONVENTION) – DE_2020_006 - CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION (ADHESION) – DE_2020_007

A. Gély rappelle que, sur le bassin versant Tarn-Aveyron, se trouvent neuf syndicats mixtes de BV dont les compétences sont dédiées à la gestion du grand cycle de l'eau. Les présidents et agents de ces syndicats échangent régulièrement. Parmi ces syndicats, quatre¹⁵ ont

Les structures de gestion et les sous bassins versants topographiques dans le bassin Tarn Aveyron



¹³ Au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

¹⁴ Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes

¹⁵ SMBV Viaur, SMBV Agout, SM rivière Tarn (81) et SM Cérrou-Vère

mis en place un service SIG¹⁶ il y a quelques années en recrutant un sigiste dont la mission est actuellement financée par le Département du Tarn et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ce service permet une meilleure organisation des données sur l'eau et facilite leur valorisation et leur utilisation régulière par les agents des syndicats concernés. Les quatre syndicats proposent aux cinq autres d'étendre ce service à leur territoire s'ils le souhaitent. L'embauche d'une deuxième personne pour assurer ce service serait alors nécessaire. Considérant le besoin d'organiser les données sur l'eau du bassin Tarn-amont, en particulier en vue du suivi et de l'évaluation du contrat de rivière, le comité syndical avait validé ce principe par délibération le 16 juillet 2019.

De plus, l'Agence de l'eau Adour-Garonne est favorable pour continuer à participer au financement de ces missions mais souhaite que ce partenariat entre les syndicats mixtes du bassin Tarn-Aveyron soit formalisé. Ces derniers proposent donc la création d'une association qui officialisera leurs échanges et rendra plus visible le bassin Tarn-Aveyron à l'échelle Adour-Garonne voire au-delà.

Il est proposé au comité syndical de prendre deux délibérations : une pour participer par convention à la mutualisation du service SIG (coût annuel : 3 600 €), une pour adhérer à l'association du bassin Tarn-Aveyron (montant de l'adhésion : 100 €).

→ **Adoptés à l'unanimité**

ADHESION AU SMICA – DE_2020_008

C. Delagnes explique que le SMBVTAM a besoin d'accéder aux données cadastrales de l'ensemble de son territoire afin de pouvoir, dans le cadre de la préparation des tranches annuelles de travaux des PPG, établir la liste des propriétaires riverains dont les parcelles sont concernées par des travaux, pour leur envoyer les conventions nécessaires. Pour cela, il est proposé d'adhérer au Smica¹⁷ afin d'utiliser la plateforme E-Occitanie pour récupérer les données cadastrales. L'utilisation de cette plateforme permettra aux agents d'être autonome pour extraire une liste de propriétaires avec les éléments nécessaires à l'envoi des conventions. La cotisation annuelle d'adhésion au Smica est de 1 600 €. Elle peut être comptabilisée dans les dépenses relatives aux missions de suivi des milieux aquatiques et ainsi être prise en compte par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

G. Prêtre ajoute que ce service, qui s'est étendu à l'ensemble de l'Occitanie, est très performant.

M. Macq est désignée pour représenter le SMBVTAM lors de l'assemblée extra-syndicale du Smica.

→ **Adopté à l'unanimité**

RESTAURATION D'UNE ZEC EN RIVE GAUCHE A SAINT-ROME-DE-CERNON :

- CHOIX DU BUREAU D'ETUDES – DE_2020_009

- DEMANDES DE FINANCEMENTS – DE_2020_010

C. Delagnes indique qu'une consultation a été lancée du 6 février au 2 mars 2020 pour la réalisation d'une étude de restauration d'une ZEC en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon. Cette consultation a fait l'objet de nombreux retraits (98 retraits) mais seules deux offres ont été déposées, par les bureaux d'études Égis Eau et Gravelier-Fourcadier. Le rapport d'analyse des offres, établi selon les critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation, a été présenté à la commission d'appel d'offres du 5 mars, laquelle propose de retenir l'offre du bureau d'études Égis Eau. La notification du marché n'interviendra qu'après obtention de l'accord de la commune de Saint-Rome-de-Cernon quant à sa capacité d'acquisition foncière du site. Cet avis sera rendu dès lors que l'entreprise Colas aura fourni les résultats de pollution du site.

La seconde délibération est dédiée aux demandes de financements.

→ **Adoptés à l'unanimité**

¹⁶ Système d'information géographique

¹⁷ Syndicat mixte pour la modernisation numérique et l'ingénierie informatique

ÉTUDE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE SUR LE TREVEZEL ET LA HAUTE-DOURBIE (PAPI) : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES – DE_2020_011

J.-R. Pantanella rappelle que cette étude est inscrite dans le PAPI d'intention du Tarn-amont. Elle va permettre de produire une cartographie plus précise des zones inondables exploitables sur les secteurs à enjeux des communes de Trèves et de Dourbies. Les communes pourront ainsi prendre en compte les risques d'inondations dans leurs choix futurs en matière d'urbanisme. Cette étude a été estimée à 14 000 €. Une consultation a été lancée du 6 février au 27 février 2020. Il y a eu une trentaine de retraits et six offres ont été déposées. Le rapport d'analyse des offres, établi en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation, a été présenté à la commission d'appel d'offres du 5 mars. Celle-ci propose de retenir l'offre du bureau d'études Gravellier-Fourcadier.

→ **Adopté à l'unanimité**

PROLONGATION ET AJUSTEMENTS DU PAPI D'INTENTION 2019-2020 DU TARN-AMONT (AVENANT) – DE_2020_012

A. Gély précise que le bilan à mi-parcours du PAPI a été présenté et validé ce même jour en matinée par le comité de pilotage du PAPI. Ce bilan retrace l'avancement technique et financier des actions. Le comité de pilotage a également validé une demande, auprès de la préfète de l'Aveyron, de prolonger le PAPI d'intention jusqu'au 31 août 2021* par le biais d'un avenant à la convention initiale et de valider des ajustements sur certaines actions. Il s'agit notamment d'inclure dans le PAPI d'intention l'étude de restauration de la ZEC en rive gauche de Saint-Rome-de-Cernon et d'ajuster le contenu et le plan de financement de l'action 1.3 relative aux supports de sensibilisation. De plus, certaines actions ont dû être décalées pour des raisons administratives et techniques. Le principe de demande de prolongation du PAPI d'intention avait été acté par le comité syndical le 5 décembre 2019 dans la délibération relative à l'animation 2020 du PAPI. Il convient de l'officialiser.

→ **Adopté à l'unanimité**

**Suite au confinement lié à la crise sanitaire Covid-19, après sollicitation des membres du copil du PAPI et du comité syndical du SMBVTAM, cette date a été repoussée au 31 décembre 2021.*

INTERVENTIONS SCOLAIRES 2019-2020 – DE_2020_013

Stéphanie Braud explique qu'une délibération a déjà été prise à ce sujet mais, pour tenir compte de la forte demande des écoles pour des interventions sur l'eau et les milieux aquatiques, il est proposé d'augmenter le budget de cette action.

Pour rappel, les interventions scolaires, proposées par le syndicat mixte depuis huit ans aux écoles de son territoire, comprennent trois modules. Le module A aborde le cycle de l'eau et les milieux aquatiques. Le module B traite de la production de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le module C porte sur les crues et les risques d'inondation. Ce 8^e programme est fortement axé sur ce dernier module afin de bénéficier des financements disponibles dans le cadre du PAPI.

Les dépenses des modules A et B s'élèvent à 18 065 € et celles du module C à 14 385 €. L'Agence de l'eau Adour-Garonne participe à 50% sur l'ensemble des modules, l'État à 50% sur le module C par le biais du PAPI d'intention, la Région Occitanie à 10% sur l'ensemble des modules.

Les prestataires qui réalisent les interventions sont le CPIE¹⁸ du Rouergue, le CPIE de la Lozère et le CPIE des causses méridionaux.

→ **Adopté à l'unanimité**

¹⁸ Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D' ACTIONS « MUSE » – DE_2020_014

C. Delagnes indique qu'il s'agit d'un partenariat entre le SMBVTAM et la Chambre d'agriculture de l'Aveyron concernant l'action B1-2 du contrat de rivière du Tarn-amont, qui porte sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins de la Muse et du Lavencou. Le montant prévisionnel de l'action engagée par la chambre d'agriculture s'élève à 8 496 €. Cette action est financée à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, versée directement à la chambre d'agriculture, 25% par le SMBVTAM et 25% par la chambre d'agriculture. Une attestation de validation de cette action a été demandée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne au syndicat mixte.

C. Alibert rappelle qu'il est primordial d'avoir un tel partenariat avec la chambre d'agriculture sur la Muse notamment concernant les pratiques agricoles. Patrick Contastin indique que ce même partenariat existe entre la chambre d'agriculture et le Syndicat mixte du bassin versant du Viaur. Il ajoute que les problèmes d'érosion ne sont pas uniquement liés aux pratiques agricoles mais aussi à la violence des orages, en lien avec le changement climatique. Pour mettre en œuvre ce partenariat, un comité de suivi sera mis en place.

→ **Adopté à l'unanimité**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « ARBRES, HAIES, PAYSAGES DE L'AVEYRON » POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D' ACTIONS « MUSE » – DE_2020_015

C. Delagnes explique que le partenariat préalablement présenté est également proposé avec l'association « Arbres, haies, paysages » de l'Aveyron, toujours dans le cadre de l'action B1-2 du contrat de rivière. Le montant prévisionnel de l'action engagée par l'association s'élève à 9 300 €. Le plan et les modalités de financement sont les mêmes que précédemment.

→ **Adopté à l'unanimité**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FDPPMA AVEYRON – DE_2020_016

A. Gély explique que la FDPPMA¹⁹ et le SMBVTAM souhaitent consolider leur partenariat afin, d'une part, d'élaborer et de mettre en place le PDPG²⁰ et, d'autre part, de mettre en œuvre le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont. La convention repose sur trois axes principaux : un partenariat général avec échange de données ; le suivi de l'impact des travaux de restauration des ZEC et le suivi hydromorphologique des cours d'eau du sous-bassin de la Muse. Aucun échange financier entre les deux structures n'est prévu dans la convention.

C. Alibert ajoute que la FDPPMA du Gard a mis en évidence une pollution aux métaux lourds sur le Trévezel en lien avec les anciennes activités minières autour de Villemagne. La sous-préfecture du Vigan a pris un arrêté interdisant la consommation de poissons. Régis Valgalier indique qu'il n'a pas été officiellement informé par la préfecture de cette pollution. André Boudes précise que les résultats se sont tout de même améliorés en comparaison à 1956.

→ **Adopté à l'unanimité**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PARC NATIONAL DES CEVENNES – DE_2020_017

A. Gély rappelle que le PNC²¹ et le SMBVTAM, qui travaillent déjà ensemble, souhaitent renforcer leur partenariat dans la perspective de la mise en œuvre de la charte du PNC et du contrat de rivière.

C. Delagnes ajoute que, pour construire le futur PPG du Tarn-amont et répondre à l'appel à projets sur les zones humides, le syndicat mixte a besoin de l'expertise du PNC notamment sur le secteur du haut-Tarn.

I. Lebeau note que ce partenariat concernera également la labellisation « Rivières sauvages », en premier lieu sur la Mimente. A. Gély précise que le syndicat mixte restera pilote de cette action mais avec un appui

¹⁹ Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques

²⁰ Plan départemental de protection et gestion des ressources piscicoles

²¹ Parc national des Cévennes

voire une co-maîtrise d'ouvrage du PNC. S. Braud ajoute que la labellisation implique un travail conséquent de concertation entre les divers acteurs mais également un travail sur le recueil des données. J.-P. Allier indique que cette labellisation pourrait aussi concerner le secteur du haut-Tarn. H. Couderc ajoute que les propriétaires devront être informés de ce projet de labellisation.

→ **Adopté à l'unanimité**

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « ZONES HUMIDES » DE L'ENTENTE POUR L'EAU DU BASSIN ADOUR-GARONNE – DE_2020_018

C. Delagnes explique que cet appel à projets sur les zones humides a été lancé le 17 février 2020 par l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne, constituée du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, de l'agence de l'eau et des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Il est proposé au comité syndical de poser une candidature coordonnée par le SMBVTAM en collaboration avec les acteurs intéressés par cette thématique sur le Tarn-amont, à savoir le PNC, le Cen²² Lozère, le Copage²³, la FDPMA Lozère, l'ONF²⁴ et l'Adasea²⁵ Aveyron. L'objectif d'une réponse collective est de permettre une meilleure prise en compte des zones humides et de leurs fonctionnements dans les activités agricoles et sylvicoles, en préservant une biodiversité riche et en favorisant les soutiens d'étiage en période sèche. La candidature compte notamment trois projets de restauration de zones humides sur le Tarn-amont. La note d'intention doit être déposée au 30 avril et le dossier final au 30 septembre. La durée du programme est de quatre ans.

→ **Adopté à l'unanimité**

OPERATION GROUPEE DE REHABILITATION DES ANC DES CAMPINGS : LANCEMENT DE L'OPERATION – DE_2020_019

A. Gély rappelle que, sur les 38 sites de baignade « officiels » du Tarn-amont, dont la qualité bactériologique est suivie par l'ARS²⁶ en période estivale, les profils de baignade, pour la plupart établis par le SMBVTAM, identifient, parmi les sources potentielles de pollution, les systèmes d'assainissement non collectif (ANC) souvent vétustes et inadaptés des campings proches des cours d'eau.

Une opération groupée de réhabilitation des ANC des campings, portée par le SMBVTAM en étroite collaboration avec les collectivités compétentes, est proposée dans le but d'apporter un appui personnalisé à chaque structure selon l'avancée de ses réflexions : assistance pour la concrétisation des travaux ou le montage de dossiers, réalisation d'études, de diagnostics... Une consultation sera lancée pour trouver un prestataire capable d'accompagner les propriétaires des campings et de réaliser les études individuelles.

L'opération sera d'abord menée sur les gorges du Tarn, puis la vallée du Tarn, le sous-bassin de la Dourbie et le secteur « haut-Tarn, Tarnon-Mimente ».

→ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

H. Couderc demande à Florian Fergeault de présenter le bilan de l'opération de nettoyage des berges qui a eu lieu à Comprégnac le 7 mars. Pour cette 15^e édition, co-organisée par la CCMGC et le SMBVTAM en partenariat avec la commune, le PNRGC²⁷ et les associations locales, 200 personnes se sont mobilisées pour nettoyer 30 km de berges du Tarn.

S. Braud informe l'assemblée qu'une autre opération de nettoyage est prévue à Ispagnac le 18 avril, en partenariat avec la commune, l'association de protection du Tarn et de sa vallée et le PNC, l'action s'inscrivant dans le cadre des festivités liées au 50^e anniversaire du parc.

²² Conservatoire d'espaces naturels

²³ Comité pour la mise en œuvre du plan agro-environnemental et de gestion de l'espace en Lozère

²⁴ Office national des forêts

²⁵ Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

²⁶ Agence régionale de santé

²⁷ Parc naturel régional des grands causses

S. Braud informe l'assemblée que le guide du riverain est finalisé et imprimé. C'est un outil essentiel de communication et de sensibilisation des propriétaires des berges. Il explique le territoire et ses richesses, les droits et devoirs des riverains et apporte des conseils pour l'entretien et la préservation des rivières. Ce guide sera envoyé en même temps que les conventions de travaux dans le cadre des PPG ainsi qu'aux communes.

Guy Puel ajoute qu'il est important de poursuivre la mobilisation des conseillers municipaux dans les réunions d'unités géographiques. A. Gély confirme que ce niveau-là doit favoriser la remontée des problématiques locales.

Serge Grasset demande si le poste vacant de technicien de rivière va être pourvu. A. Gély répond que c'est prévu mais pas de suite, l'équipe n'ayant à ce jour pas le temps de former un nouvel agent. De plus, ce recrutement est l'occasion de réfléchir à une meilleure organisation du syndicat mixte. Actuellement, les techniciens de rivière travaillent principalement par secteur géographique ; une répartition des tâches par thématique, selon les sensibilités de chacun, pourrait peut-être être davantage appropriée. Enfin, le profil de ce futur agent (chargé de missions ou technicien) doit être adapté au projet des futurs élus pour le bassin du Tarn-amont. Il est à ce sujet rappelé l'importance de poursuivre les actions ambitieuses de restauration des milieux aquatiques (ZEC, continuité écologique, lutte contre les espèces envahissantes, etc.) et de ne pas limiter la gestion des rivières au traitement de la ripisylve.

Avant de mettre fin à la dernière séance de cette mandature, le président renouvelle ses remerciements aux élus et aux agents pour leur travail dans le cadre du SMBVTAM, en ayant une pensée pour J.-L. Aigouy, fondateur de notre syndicat mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, H. Couderc lève la séance à 16h30.

